

Les **COÛTS INDIRECTS**  
liés à **L'OCCUPATION**  
d'un **TRAVAILLEUR**

## Frais de gestion du Secrétariat social UCM\*

Frais d'ouverture de dossier	115 € HTVA
Frais de clôture de dossier	155 € HTVA / dossier
Caution de 3 mois de frais d'administration	Minimum de 215 € (pas de TVA – le montant varie en fonction du nombre de travailleurs occupés au moment de l'affiliation)
Frais d'administration pour le 1 <sup>er</sup> travailleur	60,61 € HTVA / paie (dégressif en fonction du nombre de travailleurs)
Frais d'administration pour un dirigeant	19,98 € HTVA / opération
Caution de 3 mois de frais d'administration pour un dirigeant	3 x 19,98 € HTVA / opération = 59,94 €
Frais de dossier	Forfait de 17,58 € / mois + 1,74 € par travailleur (à partir du 2 <sup>ème</sup> travailleur)
Cotisation électronique Egov	10 € / mois / employeur – assujetti à l'ONSS (ne concerne pas les dirigeants d'entreprise)

\*Tarifs au 04/2026 – HTVA et indexation. Liste non exhaustive. Tarifs complets remis à la signature de la convention.

## Service externe de prévention et de protection au travail – CESI (tarifs 2026)

Cotisation annuelle	230,90 € HTVA
Frais d'ouverture de dossier	85,50 € HTVA
Frais de clôture	8,69 € HTVA / travailleur

## Assurance accidents du travail : prime à payer chaque année

La compagnie d'assurance calculera le montant à payer en fonction du secteur d'activité, du statut du travailleur (ouvrier ou employé, apprenti, étudiant...), du nombre de travailleurs engagés et de la masse salariale annuelle.

## Règlement de travail

Accompagnement pour la création d'un règlement de travail	150 € HTVA / heure
Modèle de règlement de travail	130 € HTVA
Maintenance	65 € HTVA / an

## Plus d'infos ?

UCM.be  
jengage@UCM.be  
+32 78 05 20 20